



ENTREPOTS CONSORTS MINGUEZ

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 100 000 €

LOGISTIQUE

P.A.E. DU CAPISCOL - 2, RUE BABEUF
34420 - VILLENEUVE LES BEZIERS

Tel : 04. 67. 62. 31. 53. - Fax : 04. 67. 11. 01. 70.

BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION

BILAN 2018

Dossier établi par le G.T. de la Sarl ECM
2 janvier 2019

Document non confidentiel

SOMMAIRE

- ▣ INTRODUCTION
 - PREFACE
 - OBJET & DOMAINE D'APPLICATION
 - CADRE REGLEMENTAIRE
- ▣ A - ACTIONS DE PREVENTION
- ▣ B - BILAN DU SGS
- ▣ C - COMPTE RENDU ANOMALIES / INCIDENTS / ACCIDENTS
- ▣ D - PROGRAMME D'OBJECTIFS DE REDUCTION DES RISQUES
- ▣ E - DECISIONS DONT A FAIT L'OBJET L'INSTALLATION
- ▣ F - ETUDES DES DANGERS

INTRODUCTION

☐ PREFACE

▪ RAPPEL

L'activité de la Sarl Entrepôts Consorts Minguez (ECM) est une activité de prestataire logistique (5210 B - entreposage) nécessitant un personnel réduit. Les marchandises n'appartiennent pas aux ECM, elles sont la propriété des déposants.

▪ NATURE DES INSTALLATIONS

Il s'agit *d'entrepôts*. Les installations sont régulièrement autorisées par l'arrêté préfectoral n° 2007 - 1 - 0990 du 22 mai 2007 modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2005 - 1 - 2246 du 13 septembre 2005 réglementant l'exploitation des dépôts.

☐ OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Ce document est établi en vue d'informer la Commission de Suivi de Site Capiscot des actions de prévention menées par les ECM.

☐ CADRE REGLEMENTAIRE

Décret n° 2012-189 du 07 février 2012 relatif aux Commissions de Suivi de Site pris pour l'application de l'article 247 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

A - ACTIONS DE PREVENTION

A - 1 - ACTIONS ENGAGEES

Conformément aux propositions adoptées par Direction lors de la revue de direction du 19 novembre 2018, des actions ciblées ont été entreprises, en particulier :

- Révision du POI ;
- Réalisation d'un test en grand d'une alerte POI ;
- Entretien préventif des matériels IPS ;
- Révision du SGS.

A - 2 -- INSPECTION DREAL DU 18 OCTOBRE 2018

L'inspection a eu pour objet de vérifier par sondage la situation de l'installation au regard de la réglementation « ICPE ».

A l'issue de la réception par courrier le 21 décembre 2018 du rapport d'inspection, les ECM ont répondu aux constats de l'inspection des ICPE afin de lever les « non-conformités » relevées.

B - BILAN DU SGS

B - 1 - AMELIORATIONS DE SECURITE

B - 1 - 1 – FORMATION – VERIFICATION DES ACQUIS

Vérification des acquis :

- En interne :
 - Maitrise d'une alerte POI.
 - Maitrise de la vulnérabilité des installations.
- En externe :
 - Recyclage d'un conseiller à la sécurité – mode routier spécialité chimique.

B - 1 - 2 - MOYENS TECHNIQUES.

- Analyse du retour d'expérience externe à l'aide des bases de données du BARPI.
- Analyse du retour d'expérience interne et mise en œuvre des actions correctives et préventives.

B - 1 - 2 - MOYENS FINANCIERS.

- Toutes les sommes nécessaires ont été allouées, en particulier :
 - Pour le renouvellement de matériels IPS.
 - Pour la lutte contre le vieillissement des installations, en particulier des DENFC.
 - Pour les contrôles des matériels et équipements.
 - Pour l'amélioration des conditions de stockage avec la mise en œuvre d'un système de rack masse.

B - 2 - EXERCICE D'ALERTE

B - 2 - 1 - THEME

ECM a procédé le 4 décembre 2018 à un exercice d'alerte se décomposant en deux phases.
Une étape préalable « d'information du public » et une seconde étape correspondant à l'exercice POI proprement dit avec la participation des sapeurs-pompiers de la Ville de Béziers, sur le thème « **délais d'alerte et d'intervention - test en grand du schéma d'alerte POI** ».

B - 2 - 2 – ANALYSE

Au-delà de réaliser un exercice POI, la direction a voulu insister sur l'information du public, en l'occurrence des entreprises voisines concernées situées dans l'emprise PPRT des ECM.

B - 2 - 3 – AXE D'AMELIORATION

La direction des ECM réfléchit à mettre en place un système de télé alerte à la population concernée afin de pouvoir la prévenir rapidement en cas de crise.

B - 3 - ACTIONS D'INFORMATION DU PUBLIC

Visite informelle de tous les voisins et en particulier de tous ceux n'ayant pas retrouvé les consignes nationales sur les risques industriels majeurs. Seulement 35 % des entreprises concernées étaient conformes aux recommandations sur les mesures de protection des populations.

C - COMPTE RENDU ANOMALIES / INCIDENTS / ACCIDENTS

C - 1 - INCIDENTS / ACCIDENTS IMPLIQUANT DES MATIERES DANGEREUSES

Aucun incident ou accident impliquant des matières dangereuses n'est à signaler. De même qu'aucune atteinte à la sûreté des installations ou du transport de matières dangereuses.

C - 2 - ANOMALIES / INCIDENTS / ACCIDENTS N'IMPLIQUANT PAS DES MATIERES DANGEREUSES

- Une anomalies ne portant pas atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement est à signaler :
 - Le samedi 27 janvier 2018 une anomalie mineure pour assurer la sûreté du site et ne portant pas atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du Code de l'Environnement a été constatée et corrigée.

C - 3 - ACCIDENTS IMPLIQUANT LA REGLEMENTATION DU TRAVAIL

Aucun accident du travail n'est à signaler.

D - PROGRAMME D'OBJECTIFS DE REDUCTION DES RISQUES

- ❑ Conformément aux propositions de la Direction faites lors de la revue de direction du 19 novembre 2018, des objectifs de réduction des risques ont également portés sur :
 - ❖ Le renouvellement préventif de matériels IPS.
 - ❖ La poursuite de la vérification des acquis relatifs à la sécurité / sûreté en particulier celle du DOI au PCE déporté.
 - ❖ La vérification des automatismes des personnels en situation accidentelle.
 - ❖ L'information du public.
 - ❖ Le « recyclage » d'un second conseiller à la sécurité mode routier spécialité chimique.

E - DECISIONS DONT A FAIT L 'OBJET L 'INSTALLATION

- L'installation n'a fait l'objet d'aucune décision en 2018.

F - ETUDES DES DANGERS

- ❑ Une notice de réexamen de l'EDD (8 janvier 2018) a été réalisée selon l'avis ministériel du 6 février 2017 avec mise à jour de l'EDD de 2012.